



CARRIERES ET REVALORISATION DES REMUNERATIONS DES AGENTS PUBLICS : LES FAUX SEMBLANTS DU GOUVERNEMENT ET DE LA MINISTRE MARYLISE LEBRANCHU

Devant la situation de blocage dans laquelle se trouvent la carrière et le pouvoir d'achat des fonctionnaires, la CGT, 1^{ère} organisation syndicale de la fonction publique, avec les autres organisations syndicales ont demandé au Gouvernement le 13 mai 2015 que s'ouvrent sans délai des négociations sur ces dossiers.

Suite aux premières rencontres, la **Ministre en charge de la fonction Publique, Marylise LEBRANCHU** a proposé le 18 juin 2015 à défaut une augmentation générale des salaires aux cinq millions de fonctionnaires, **d'allonger les carrières**, c'est-à-dire d'ajouter des échelons supplémentaires dans les grilles tout en remettant en cause les durées de passage d'un échelon à un autre. **Cette réponse n'est pas à la hauteur de la situation.**

LA MINISTRE LEBRANCHU MAINTIENT LE GEL DU POINT D'INDICE

La valeur du point d'indice sera encore bloquée cette année. A cela Manuel VALLS ajoute dans une récente interview « *que la valeur du point d'indice serait gelée jusqu'à la fin de la mandature, soit 2017* ».

C'est à nouveau une perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires sans commune mesure, voire une diminution de la rémunération pour certains en raison de l'augmentation de la cotisation retraite qui était de 7,85 % en 2010 et qui atteindra 11,10 % en 2020.

Cette baisse est confirmée par une récente étude de l'INSEE qui confirme que la baisse des salaires nets moyens de la fonction publique est bien réelle. Dans la Fonction Publique Territoriale, l'évolution entre 2011 et 2012 est de - 0,5 % en euros constants. Ces baisses frappent surtout les bas salaires de la Fonction Publique. **Cela n'est pas supportable.**

Concrètement, depuis 2000, la perte moyenne mensuelle de pouvoir d'achat est de :

- 250 € pour la catégorie C
- 350 € pour la catégorie B
- 500 € pour la catégorie A

Les communiqués officiels sur une prétendue revalorisation en 2017, c'est-à-dire, au-delà de la mandature, sans en chiffrer l'impact budgétaire ne sont pas sérieux et ne participent pas à la qualité du dialogue social.

Pour la CGT, il ne peut pas y avoir d'augmentation pérenne du pouvoir d'achat des fonctionnaires sans augmenter la valeur du point d'indice.

LA MINISTRE LEBRANCHU VEUT SUPPRIMER L'AVANCEMENT D'ECHELON AU TEMPS MINIMUM

Sur les carrières, la Ministre LEBRANCHU déclare que « **je pense que nous allons devoir encadrer le déroulement de carrière dans la Fonction Publique Territoriale car on observe une accélération des carrières quasi-généralisée, ce qui n'est pas le cas dans les autres versants de la fonction publique** ».

Les fonctionnaires territoriaux apprécieront car pour des milliers d'entre eux, ils sont restés et resteront encore bloqués des années sur un même grade, une même échelle de rémunération, une même catégorie.

Sur les ratios promus/promouvables, la Ministre LEBRANCHU annonce que « **le pourcentage des rations promus/promouvables serait décidé par décret statutaire** » et non plus par la Collectivité.

Si dans l'absolu, le fait d'imposer nationalement le pourcentage des ratios pourrait être considéré plus égalitaire, dans la réalité au vue de la politique de restriction budgétaire imposée par ce Gouvernement à la fonction publique, le niveau des ratios sera forcément tiré par le bas : 10 % ?, 20 % ? 30 % ? au lieu des 50 % ou 100 % pratiqués à la Région. De plus, ils seront mis en place grade par grade, cadre d'emploi par cadre d'emploi, filière par filière.

La Ministre LEBRANCHU annonce, par ailleurs, que « **l'avancement d'échelon au temps minimum sera supprimé** ». Veut-elle mettre en place le passage au temps maximum pour tous amplifiant encore plus la baisse de notre pouvoir d'achat ?

LA POSITION DE LA CGT

Garantir notre niveau de vie n'est pas un privilège. Au contraire, c'est la garantie de maintenir à son plus haut niveau le service public dont nous avons quotidiennement la charge.

A ceux qui pensent que nous sommes (trop) bien payés, peut-être que leur charge de travail n'est pas au niveau où elle devrait être, ou que ils n'ont pas connu le rite républicain du concours d'entrée dans la fonction publique ou encore qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'avoir un « vrai » entretien de recrutement sur la base de leur compétence et de leur expérience. Nous ne faisons pas l'aumône, nous demandons à être respectés dans notre travail et d'être rémunérés à notre juste valeur.

C'est pourquoi, dans l'intérêt de tous, la CGT exige :

- un début de carrière à 1700 € minimum
- le doublement de la rémunération du début à la fin de carrière
- une grille nationale prenant en compte les qualifications
- l'arrêt du gel du point d'indice
- le passage d'échelon à la durée minimum
- le rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat
- une politique anti-austérité donnant les moyens financiers et humains aux Collectivités Territoriales pour remplir leurs missions de service public

C'est sur cette base que la CGT retournera dans l'intérêt des agents publics à la table des négociations en septembre prochain.

Le Syndicat CGT du Conseil Régional Midi-Pyrénées
Toulouse, le 30 juin 2015